Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 085-200065795-20261008-D05102026_02-DE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 05 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice : **33**
Nombre de conseillers présents : **25**
Nombre de conseillers représentés : **5**
Nombre de conseillers ayant participé au vote : **30**

L'an deux mille vingt six, le cinq octobre deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 29/09/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Maire.

Présents : MONIOT-BEAUMONT Sylvain, GAUBERT Christelle, CAILLAUD Martial, MANDON Sophie, ETIENNE Loïc, DRUGEON Charles, OUDET Catherine, SAMOUR Stéphanie, GONTARD Stéphane, BRAUD Corinne, CITEAU Stéphane, DESSUS Guy, LE NORMAND Thierry, CANNELLE Sébastien, BRIAND Anne-Sophie, ROBERT Céline, LIEVRE Julien, BESSEAU Cédric, ERIAU Anne-Lise, BARRAUD Jean-Pierre, EDOUARD Nicole, PROUTEAU Stéphane, GOUPIL Roselyne, ONILLON Mickaël, PRUVOST Lynda,

Absents donnant pouvoir : FURNON Tamia a donné pouvoir à BRAUD Corinne, BRUNET Laëtitia a donné pouvoir à DRUGEON Charles, COUTAND Louise a donné pouvoir à LIEVRE Julien, DENIS-LUTARD Stéphane a donné pouvoir à BARRAUD Jean-Pierre, LE BRUSQUET Isabelle a donné pouvoir à PRUVOST Lynda
Absents excusés : VIGIER Nicolas, CAILLONNEAU Pauline, MORIN Maxime
Absents : sans objet

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Christelle GAUBERT a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D05102026_02 : Rétablissement de l'indemnité de fonction de Mme CAILLONNEAU Pauline adjointe au Maire

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 et suivants ;
- la délibération n° D30032026_01 du 30 mars 2026 fixant les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués ;
- la délibération n° D06072026_02 du 6 juillet 2026 ayant prévu la minoration de l'indemnité de fonction de Mme CAILLONEAU Pauline adjointe au maire, en raison de son absence prolongée ;
- le retour de Mme CAILLONNEAU Pauline dans l'exercice effectif de ses fonctions d'adjointe à compter du 1er novembre ;

Considérant que Mme CAILLONNEAU Pauline adjointe au maire, reprendra l'exercice effectif de ses fonctions à compter du 1er novembre 2026;

Considérant qu'il convient, à compter de cette date, de rétablir le montant de son indemnité de fonction conformément au régime indemnitaire fixé par la délibération du 30 mars 2026 ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 085-200065795-20261008-D05102026_02-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **RETABLIR** l'indemnité de fonction attribuée à Mme CAILLONNEAU Pauline adjointe au maire, à compter du 1er novembre 2026 à hauteur de 20.70% de l'indice de référence, conformément à la délibération n° D30032026_01 du 30 mars 2026;
- **PRECISER** qu'en conséquence, le tableau des indemnités de fonction annexé à la délibération précitée est, de fait, à nouveau applicable dans sa rédaction initiale, à compter de cette même date (1er novembre 2026) ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, Sylvain MONIOT-BEAUMONT ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

La secrétaire de Séance,

Christelle GAUBERT,

Le Maire,

Sylvain MONIOT-BEAUMONT

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jours, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 08/10/2026
Au registre